



**INVITATION : le vendredi 20 mai 2022 à 12 h 30**



**M. Alain HUBERT, *Ingénieur civil, entrepreneur  
et explorateur polaire***

**traitera du sujet suivant :**

***La station polaire belge de recherche « Princess  
Elisabeth Antarctica »***

**Sa construction, sa mission, son rôle dans la connaissance des  
phénomènes climatiques**

**Dans cette annonce:**

- Courte biographie du conférencier
- Bref résumé de l'exposé
- Informations pratiques : lieu, horaire, conditions d'inscription, ...
- Devenez membre de la SEII – Contact et RGPD

**Courte biographie du conférencier**

Alain Hubert est diplômé ingénieur civil de l'UC Louvain. Dès l'adolescence, il a manifesté un intérêt pour les arts et une passion pour les grands espaces et les sports extrêmes. Après avoir créé une entreprise coopérative de construction spécialisée en menuiserie-ébénisterie dont il assure la gestion, il s'est aussi lancé dans des activités sportives combinées à des recherches scientifiques :

- En alpinisme, il a notamment gravi plusieurs pics de 6.000 à 8.200 m d'altitude ( Népal, Tibet, Chine, Pakistan, Alaska ) et effectué 6 tentatives d'ascension de l'Éverest.
- Il a réalisé de nombreuses expéditions polaires dont, avec Dixie Dansercoer, la traversée du continent antarctique à pied et à ski ( 3.924 km en 99 jours – record mondial ) et la traversée de l'Arctique à pied de la Sibérie au Groenland ( 1.800 km en 106 jours ) (1).

Au cours de ces explorations des deux pôles, il s'est sensibilisé à l'effet des changements climatiques particulièrement significatifs aux pôles et s'est mobilisé pour cette cause. C'est dans cette optique qu'il a fondé en 2002 la « International Polar Foundation (IPF) », dont il est Président, et qu'il a dirigé la construction de la nouvelle station polaire belge « *Princess Elisabeth Antarctica* ».

(1) Dixie Dansercoer est un explorateur polaire belge, tragiquement décédé en juin 2021 à l'âge de 58 ans, étant tombé dans une crevasse de 90 m de profondeur au Groenland en voulant traverser un pont de glace. Il faut rappeler que ces explorations polaires présentent des dangers que même l'expérience acquise ne permet pas toujours d'appréhender correctement.

**Bref résumé de l'exposé**

Alain Hubert nous présentera les caractéristiques et la mission de la nouvelle station polaire belge « *Princess Elisabeth Antarctica* », construite en 2007-2009 à l'initiative de l'IPF et sous son impulsion, en remplacement de la base Roi Baudouin, abandonnée en 1968 par manque de budget. Il insistera aussi sur son rôle dans la connaissance du changement climatique en cours.



La station polaire est située sur une barre rocheuse dans la Terre de la Reine Maud, à une altitude de 1.400 m et à 180 km de la côte, à peu près à mi-chemin d'une zone inhabitée de 1.500 km entre les stations polaires de Syoma ( Japon ) et de Novolazarevskaya (Russie). Le coût de sa construction, estimé au départ à 6,4 millions d'Euros, s'est finalement élevé à 22 millions d'Euros ( fournis par le gouvernement fédéral belge et par différents mécènes ).

Il s'agit en principe d'une station « zéro émission » : éco-construction ( bois + isolant + couverture inox ), sources d'énergie essentiellement renouvelables ( panneaux photovoltaïques, panneaux thermiques, neuf éoliennes ), recyclage de tous les déchets ; quelques groupes électrogènes diesel fournissent un complément d'énergie. La station peut héberger 20 personnes durant les 4 mois d'hiver : elle est ouverte aux scientifiques d'Europe et d'ailleurs.

Les recherches entreprises jusqu'à présent portent sur la météorologie, la sismologie, la glaciologie, le magnétisme terrestre et l'étude des changements climatiques.

### Informations pratiques : lieu, horaire, conditions d'inscription, ...

**LIEU et HEURE** : Château Sainte-Anne, rue du Vieux Moulin, 103 à 1160 Auderghem, où nous vous attendons ce vendredi 20 mai dès 12 h pour l'apéritif, suivi du déjeuner et de la conférence.

**Participation** ( apéritif, repas et boissons comprises ) : **50 € / pers.** pour les membres de la SEII ou du CSA en règle de cotisation, et leur conjoint(e) – **65 € / pers.** pour les non-membres.

Cette contribution doit être versée au compte bancaire BE63 3101 3976 9208 ( BIC : BBRUBEBB ) de la SEII, rue d'Egmont 11 à 1000 Bruxelles, en précisant bien le nom du (des) participant(s) et de quel événement il s'agit.

**Attention** : votre inscription à ce déjeuner-conférence ne sera assurée que si le montant dû est crédité au compte bancaire de la SEII au plus tard 48 h avant l'événement ( 72 h si le paiement sert de seul moyen d'inscription ).

Pour une désinscription au moins 48 h avant la conférence, aucun frais ne vous sera réclamé.

Pour vous inscrire, veuillez utiliser le formulaire disponible via le lien suivant :

<https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLScFQFlow3E-ACfuq6XI4ACIe5f14kWlelgdRlRg31IGkqg/viewform>

( qui est également disponible sur notre site web [www.seii.org](http://www.seii.org) )

Si vous ne pouvez pas utiliser ce formulaire, veuillez envoyer un e-mail à [info@seii.org](mailto:info@seii.org), en spécifiant vos nom et prénom, un n° de téléphone mobile ou fixe, et l'événement auquel vous vous inscrivez : DC du 20 mai.

### Devenez membre de la SEII - Contact et RGPD

Pour soutenir la S.E.I.I. et son action en faveur du progrès de la Science et de la Technologie, faites-vous membre !

Je deviens membre

**SEII ( Société Européenne des Ingénieurs et des Industriels )**, ASBL – Rue d'Egmontstraat, 11 - 1000 Brussels  
N° d'entreprise : 0471 474 339 – Tél. mob. : +32 (0)472 707 767 – URL : [www.seii.org](http://www.seii.org) – E-mail : [info@seii.org](mailto:info@seii.org)

*Certaines données "non sensibles" vous concernant sont enregistrées dans un fichier, qui est sous la responsabilité de SEII, afin que nous puissions communiquer avec vous. Conformément au RGPD - Règlement général sur la protection des données - entré en vigueur en Europe le 25/08/2018, nous pouvons, à votre demande, vous informer de quelles sont ces données, les corriger au besoin, ou les effacer de nos listes de diffusion dès lors qu'elles ne sont pas nécessaires dans le cadre d'un accord formel ou tacite.*

Want to change how you receive these emails?  
You can **update your preferences** or **unsubscribe**